

N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 5 mars 2020

**Séance ordinaire** du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 4 mars 2020, à vingt heures, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Renonciation au délai d'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 février 2020
5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 5 février 2020
6. PRMH – Octroi d'un contrat - Planification et animation des activités de concertation
7. Légalisation du cannabis – Octroi d'une subvention à la Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans
8. Adoption des comptes-rendus de 2019 du Comité d'experts en développement économique
9. Nomination d'un maire sur le Comité Tourisme de la MRC
10. Nomination de la conseillère en culture et communications
11. Nomination d'un technicien en protection incendie
12. Adoption des dépenses du mois de février 2020
13. Correspondance
14. Varia
15. Période de questions
16. Levée de la réunion

### 2• Renonciation au délai relatif à l'avis de convocation

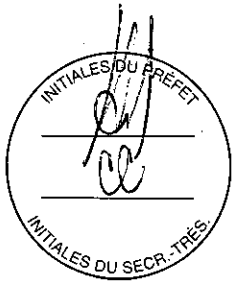
#### Résolution 2020-03-32

**Sur proposition** de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer au délai de convocation pour la présente assemblée.

### 3• Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Résolution 2020-03-33

**Sur proposition** de Mme Lina Labbé, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, le point 14. *Varia* demeure ouvert par ailleurs.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 4• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 février 2020

#### Résolution 2020-03-34

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 5 février 2020 tel que déposé.

### 5• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 5 février 2020

Il n'y a pas de suivi.

### 6• PRMHH – Octroi du contrat – Planification et animation des activités de concertation

#### Résolution 2020-03-35

**Attendu que** la MRC a publié, le 14 février 2020, un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) firmes pour la planification et l'animation des activités de concertation dans le cadre de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques ;

**Attendu que** la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel d'offres, deux (2) propositions ;

**Attendu que** les propositions soumises ont été évaluées par un comité composé de la directrice, du responsable du service d'aménagement et de l'aménagiste de la MRC ;

**Attendu que** les propositions ont été évaluées selon une grille d'évaluation fournie dans l'appel d'offres et un système à deux enveloppes ;

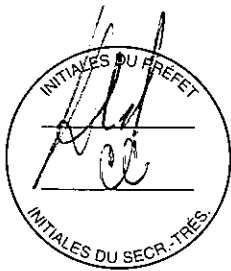
**Attendu que** deux (2) firmes, soit Transfert Environnement et Société et le Conseil régional de l'environnement et du développement durable – région de la Capitale-Nationale ont obtenu plus de 70 points sur 100 (Enveloppe A : évaluation qualitative) et que le comité a procédé à l'ouverture des enveloppes B contenant le prix ;

**Attendu qu'à** la suite de l'ouverture des enveloppes B, un pointage final et un rang ont été attribués à chacune des deux (2) firmes ;

**Attendu que** lesdites firmes ont obtenu le pointage final suivant :

| Soumissionnaires | Évaluation Qualitative (A) | Prix (B)  | Pointage final | Rang final         |
|------------------|----------------------------|---|----------------|--------------------|
| Transfert        | 81                         | 49 476 \$                                       | 28,498         | 1                  |
| CRE              | 77                         | L'offre financière n'est pas dans l'enveloppe B | n/a            | Soumission rejetée |

**Attendu que**, tel que le mentionne le devis d'appel d'offres en p. 11, le non-respect de la clause :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- L'offre financière se trouvant en annexe E n'est pas remplie et signée par le soumissionnaire ;

entraîne AUTOMATIQUEMENT le rejet de la soumission ;

**En conséquence**, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Harold Noël et **résolu à l'unanimité** :

- D'octroyer le contrat pour services professionnels à Transfert Environnement et Société pour la planification et l'animation des activités de concertation dans le cadre de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques, pour une somme de 49 476 \$ (excluant les taxes applicables), conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 3 mars 2020 ;
- Que copie de la présente résolution soit transmise à l'ensemble des soumissionnaires ayant déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offre.

### 7• **Légalisation du cannabis – Octroi d'une subvention à la Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans**

#### **Résolution 2020-03-36**

**Considérant** l'octroi d'une aide financière de 17 437 \$ par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec visant à répondre aux besoins de la MRC liés à la légalisation du cannabis ;

**Considérant que** le comité de sécurité publique de la MRC a priorisé le travail de milieu, notamment auprès des jeunes, pour aborder cette nouvelle réalité ;

**Considérant que** la Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans a déposé un projet de travail de milieu impliquant deux travailleurs pendant 13 semaines sur l'ensemble du territoire de la MRC ;

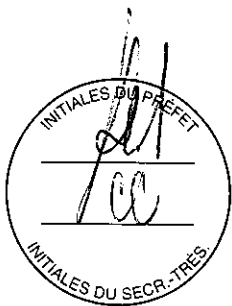
**En conséquence**, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron, appuyée par M. Jean-Claude Pouliot et **résolu à l'unanimité** d'octroyer une aide financière de 17 437 \$ à la Maison des Jeunes pour le projet de travail de milieu et d'officialiser le tout via un protocole d'entente entre les deux parties.

### 8• **Adoption des comptes-rendus de 2019 du Comité d'experts en développement économique**

#### **Résolution 2020-03-37**

**Considérant** la résolution 2015-08-77 créant le Comité d'experts en développement économique de la MRC lors de la fusion d'organismes apparentés effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Considérant** la résolution 2016-02-11 adoptant le Code d'éthique et de déontologie du Comité d'experts en développement économique ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Considérant** la résolution 2016-02-12 adoptant la Politique de soutien aux entreprises, y compris l'économie sociale, laquelle a été révisée et adoptée via la résolution 2018-05-46 ;

**Considérant** que ladite Politique stipule que le Comité d'experts en développement économique a pour mandat, notamment :

- d'analyser les différentes demandes d'aide financière qui lui sont présentées par les professionnels de la MRC ;
- déterminer le montant d'aide financière qui sera accordé aux promoteurs ;
- demander aux professionnels de la MRC d'obtenir des informations supplémentaires de la part des promoteurs avant de rendre une décision ;
- d'établir des conditions qui devront être respectées par les promoteurs avant le versement de l'aide financière ;

**Considérant que** les décisions du Comité d'experts en développement économique sont finales ;

**Considérant qu'il** y aurait lieu que les comptes-rendus du Comité d'experts en développement économique soient adoptés par le Conseil des maires ;

**En conséquence**, il est **proposé** par Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot et **résolu à l'unanimité** d'adopter les comptes-rendus du Comité d'experts en développement économique ayant eu lieu les 11 avril, 29 mai et 12 août 2019.

### 9• Nomination d'un maire sur le Comité Tourisme de la MRC

#### Résolution 2020-03-38

**Considérant** la résolution 2015-08-77 reconnaissant le Comité Tourisme lors de la fusion d'organismes apparentés effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Considérant que** le Comité Tourisme a notamment comme mandat de prioriser les actions annuelles concernant l'accueil, le développement de l'offre et la promotion touristique du territoire ;

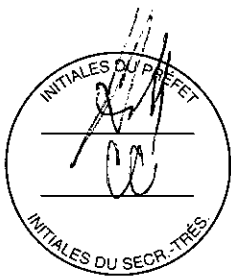
**Considérant que** le Comité Tourisme est un comité consultatif de la MRC ;

**Considérant qu'il** y aurait lieu qu'un maire siège sur le Comité Tourisme de la MRC ;

**En conséquence**, il est **proposé** par Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot et **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans désigne Mme Lina Labbé à titre de représentant de la MRC sur le Comité Tourisme.

### 10• Nomination de la conseillère en culture et communications

Nous avons reçu quarante-cinq (45) candidatures et six (6) candidats ont été rencontrés. Le comité de sélection, formé de Amélie Gagné du ministère de la Culture et des Communications, Sylvianne Pilote du Parc maritime de St-Laurent, Marie-Maude Chevrier et Chantale Cormier, recommande la candidature de Mme Dominique LeBlanc à



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

titre de conseillère en culture et communications. Elle entrera en poste le 16 mars.

### Résolution 2020-03-39

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de Mme Dominique LeBlanc pour le poste de conseillère en culture et communications, aux conditions prévues à l'intérieur de la Politique de travail des employés.

## 11• Nomination d'un technicien en protection incendie

### Résolution 2020-03-40

**Attendu que** le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC prévoit l'évaluation des risques de son territoire ;

**Attendu qu'**il y a lieu de procéder à l'embauche d'un technicien en prévention incendie pour inspecter les risques élevés, notamment les exploitations agricoles ;

**Attendu qu'**une pompière volontaire fait partie du Service de sécurité incendie de Saint-Pierre depuis 2013 et qu'elle détient une formation de technicienne en protection incendie ;

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de procéder à l'embauche de Mme Vicky Bélanger à titre de technicienne en prévention incendie, pour l'inspection des fermes, à raison d'une quinzaine d'heures par semaine, à même les surplus cumulés du Fonds de développement des territoires (FDT).

## 12• Adoption des dépenses du mois de février 2020

### Résolution 2020-03-41

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de février 2020, lesquelles s'élèvent à 196 615,12 \$.

## 13• Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

## 14• Varia

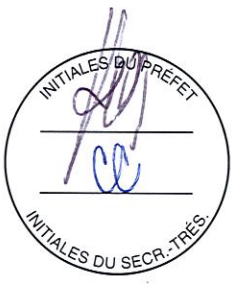
Aucun sujet n'est abordé.

## 15• Période de questions

Elle débute à 20h24 et se termine à 20h39.

## 16• Levée de la réunion

### Résolution 2020-03-42



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h40.

**Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 23 mars 2020 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.**

*Chantale Cormier*

Chantale Cormier  
Directrice générale

Harold Noël  
Préfet